

RCS : ANNECY  
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01132  
Numéro SIREN : 831 042 270  
Nom ou dénomination : 2B Amédine

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2022 sous le numéro de dépôt A2022/004721

91, rue Pouilly-Loché  
71000 Mâcon

☎ 03 85 32 80 34  
✉ [egelas@gelas-audit.fr](mailto:egelas@gelas-audit.fr)

# 2B AMEDINE

SARL au capital de 3 000 €  
5 Rue d'Annonay  
43220 DUNIERES

## **Rapport du commissaire à la transformation de la SARL 2B AMEDINE en Société par Actions Simplifiée**

**Avril 2022**

91, rue Pouilly-Loché  
71000 Mâcon

☎ 03 85 32 80 34  
✉ egelas@gelas-audit.fr

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code, par décision unanime de l'associé unique en date du 8 mars 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

## I. Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société (Art. L.223-43)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Votre société a été constituée sous la forme de société à responsabilité limitée en date du 21/07/2017 à VERCHAIX.

**a. Activité :** L'objet social est la prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères quel qu'en soit l'objet ou sous quelque forme que ce soit.

### **b. Situation bilantielle au 31 décembre 2021 :**

Les données ci-dessous sont issues d'une situation comptable intermédiaire réalisée par l'expert-comptable en cours d'exercice, il ne s'agit pas de la clôture annuelle qui est au 31 mars 2022.

<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>	
Immobilisations corporelles	20 365	Capitaux propres	161 165
Immobilisations financières	49 300	Dettes financières	39 619
Créances	61 103	Dettes fournisseurs	5 307
Disponibilités	130 023	Dettes fiscales et sociales	54 700
<b>TOTAL</b>	<b>260 791</b>	<b>TOTAL</b>	<b>260 791</b>

**c. Éléments d'exploitation au 31 décembre 2021 :**

<b>Compte de résultat</b>	<b>Montant (€)</b>
Chiffre d'affaires	56 250
Résultat d'exploitation	-12 989
Résultat financier	-113
Résultat net	-13 102

La situation financière de la société au 31 décembre 2021 est donc saine et n'appelle pas de commentaire. La perte s'explique par l'absence de la facturation liée au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice (100 000 €) dans la situation étudiée et n'est pas suffisante pour impacter de manière significative les capitaux propres qui, malgré elle, demeurent largement positifs et supérieurs au capital social de 3 000 €.

Description des avantages particuliers

Aucun avantage particulier n'apparaît dans les statuts.

**II. Mission du commissaire à la transformation (Art. L.224-3)**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Mâcon, le 27 avril 2022

**GELAS AUDIT**  
Commissaire aux comptes associé  
Commissaire à la transformation

**Anthony AGIER**

